

CONVENTION DE STAGE EN ENTREPRISE

Année universitaire : 2024-2025	\square Stage obligatoire	\square Stage volontaire		
Entre les Soussignés : L'Ecole Supérieure Privée d'Ingénierie en In Représentée par son Directeur Monsieur I Adresse : 85-87 Rue Palestine 1002 Tunis Téléphone : +216 71 781 08 Fax : +216	MARS Abdelkarim			
		D'une part,		
L'ENTREPRISE OU L'ORGANISME D'ACCU Nom:VNB-IT				
Adresse du siège social : 23 B AV DU GENI	ERAL SCHMITZ, 95300 PONTO	ISE, France		
Adresse et désignation du service de dérou Représenté(e) par M. (Nom, Prénom) : M. E Téléphone : ±33.9.70.70.50.03E-mail resso Adresse :	lement du stage : .Télétravail Berniche NGOMAagissant en urces.humaines@vnb-it.fr	qualité de : PDG		
Adresse :				
Et		D'autre part,		
Madame, Mademoiselle, Monsieur Etudiant inscrit en Date et lieu de naissance :	Ci-après dénommé(e)	stagiaire.		
TéléphoneE-mail : Diplôme préparé : □Mastère □Ingénieur □ Niveau : □1 □2 □3 Spécialité :	□Licence .			
Il est convenu ce qui suit				
ARTICLE PREMIER: Objet de la conventi La présente convention a pour objet de l'accomplissement du stage intégré, par l'entreprise ou de l'organisme d'accueil. Le formation pratique en rapport direct a universitaire. Le stage permet, d'une part, particulier, de ses réalités professionnelles dans un cadre réel, les connaissances théor	e régler les rapports entre l'étudiant(e) dans son cur stage a pour objectif essent avec les enseignements su de placer l'étudiant(e) au c , sociales et humaines, et, d'a	rsus pédagogique, au sein de iel d'assurer à l'étudiant(e) une uivis dans son établissement ontact du monde du travail, en		
ARTICLE 2 : stage et encadrement profes Tout au long du stage, le stagiaire devra êt par l'entreprise. Ces fonctions seront exerce Nom et prénom du encadrant pr l'entreprise : PDG Tél : +33 Lieu de stage : Télétravail	re encadré par un encadrar ées par : rofessionnel: M. Berniche 3 9 70 70 50 03/E-mail : ress 	NGOMA Titre dans sources.humaines@vnb-it.fr		
fera partie des membres du jury de soutena	ance du Projet de Fin d'Etude	es de l'étudiant stagiaire.		

ARTICLE 3 : Durée de stage	
Le stage se déroulera du .13/02/2025au .13/05/2025	

ARTICLE 4 : Couverture sociale et responsabilité civile

Le stagiaire reste couvert contre les risques de maladies, et d'accident du travail par l'assurance à laquelle il a souscrit lors de son inscription universitaire en tant qu'étudiant, à la L'Ecole Supérieure Privée d'Ingénierie en informatique et d'administration des affaires.

ARTICLE 5 : Conditions générales durant le stage

- *Le stagiaire demeure sous statut d'étudiant. Il reste sous l'autorité et la responsabilité de l'établissement universitaire d'enseignement.
- *Du fait de son statut, l'entreprise d'accueil peut, si elle le souhaite, verser une gratification au stagiaire.
- *Durant son stage, l'étudiant devra se conformer strictement aux usages et règlements en vigueur au sein de l'entreprise, notamment **le règlement intérieur de l'entreprise**, les visites médicales, les normes de sécurité et les horaires. Il s'engage à réaliser sa mission et à être disponible pour les tâches qui lui seront confiées.

L'étudiant s'engage également à respecter les exigences de **confidentialité** fixées par l'entreprise, en cas de manquement à la discipline, le responsable de stage se réserve le droit de mettre fin au stage de l'étudiant. L'établissement universitaire d'enseignement devra être informé de cette décision dans les 48 heures.

ARTICLE 6 : Activités à exécuter par le stagiaire

En l'accueillant pour son stage, l'entreprise charge l'étudiant(e) de la mission de répondre aux problématiques théoriques et pratiques suivantes, telles que fixées dans son sujet de stage :

	Concevoir, développer et maintenir des API performantes et sécurisées en utilisant Node.js.
1 - Conception et dévellopement back-end:	Optimiser les requêtes et gérer les bases de données PostgreSQL pour assurer une performance optimale

- Intégrer des API tierces et développer des services back-end pour des applications web et mobiles.

 2- Intégration des services: Assurer la compatibilité entre les systèmes et la gestion des flux de données.

ARTICLE 7 : Attestation & évaluation de stage

A l'issue du stage, l'entreprise de stage délivre à l'étudiant stagiaire une attestation de stage signée par le responsable de stage. Ladite attestation sera rédigée sur papier-en-tête de l'entreprise d'accueil et mentionne la durée du stage et les activités ou missions suivies, initiées par l'intéressé(e) dans le journal de stage qui lui est délivré par L'Ecole Supérieure Privée d'Ingénierie en informatique et d'administration des affaires (en cas de stage obligatoire).

Le responsable de stage devra également procéder à une évaluation de la prestation du stagiaire, en remplissant une fiche d'évaluation qui lui sera remise à cet effet.

Le stagiaire devra rédiger un rapport ou un mémoire dans les délais prévus ; ce document devra être présenté aux responsables du stage à l'université comme à l'entreprise. Cette dernière devra retourner à l'enseignant correspondant une fiche d'évaluation du stage.

L'enseignant responsable du stage sollicite du responsable de l'entreprise son appréciation sur le travail du stagiaire et, notamment, sur certains aspects particuliers qu'il jugera utiles.

travan du stagiaire et, notar	nment, sur certains aspects parti	cullers qu'il jugera utiles.
La présente convention es	st établie et signée en trois exe	mplaires à Tunis, le
Le Chef d'Entreprise	L'étudiant(e) stagiaire	L'Ecole Supérieure Privée d'Ingénierie en Informatique et Administration des Affaires
Cachet et signature le ^{07/02/2025} ,à Pontoise	Signature le	Cachet et signature le